

RAPPORT D'ENQUÊTE HUMANITAIRE INDÉPENDANTE RELATIVE AUX CONSÉQUENCES DU RETRAIT DES ÉLÉMENTS DE L'AFC/M23 DANS LA VILLE D'UVIRA EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO.



REALISE le 18/01/2026





Rapport d'enquête humanitaire indépendante relative aux conséquences du retrait des éléments de l'AFC/M23 DANS LA VILLE D'UVIRA EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO.

Effectué le dimanche 18 janvier 2026

Le présent rapport rend compte des conclusions d'une enquête humanitaire indépendante menée à Uvira à la suite du retrait des éléments de l'AFC/M23.

Pour toute fin utile, contactez :

- *Mr. Jean-Paul PALUKU NGAHANGONDI (CRDH)*
- *Mr. Pitchou Roland SHOMONGO MBEY (DPC)*
- *Mr. Kazinguvu Ruboneka, Président de Collectif GAKONDO*
- *Mr Safari Munyarugendo, Président ISOKO USA*
- *Mme Niclette NGINAMAU (APDH)*



Sommaire

| | |
|--|----|
| I. CONTEXTE GENERAL | 2 |
| II. OBJECTIFS DU RAPPORT | 3 |
| III. APPROCHE METHODOLOGIQUE | 3 |
| IV. ZONE GEOGRAPHIQUE | 3 |
| V. DUREE ET COMPOSITION DE L'EQUIPE D'ENQUETEURS | 4 |
| VI. RAPPORT PRELIMINAIRE SUR LES JOURNEES DU 17 ET 18/01/2026 : | 4 |
| VII. BILAN HUMANITAIRE PROVISoire | 16 |
| VIII. IMPACT HUMANITAIRE ET ANALYSE JURIDIQUE PRELIMINAIRE | 18 |
| IX. RESPONSABILITES ET FACTEURS AGGRAVANTS | 19 |
| X. RECOMMANDATIONS | 22 |
| XI. DENONCIATION DU SILENCE FACE AUX EXACTIONS CONTRE LES CIVILS A UVIRA | 26 |
| XII. CANAUX DE DÉPÔT DU RAPPORT (VERSION RENFORCÉE | 27 |
| XIII. CONCLUSION | 30 |



I. INTRODUCTION GENERALE

Le retrait de l'AFC/M23, le 17 janvier 2026, a plongé la Ville d'UVIRA dans un chaos sans précédent. Un retrait, imposé sous pression politique et diplomatique de la Facilitation Internationale, devait officiellement servir à favoriser un processus de paix et la protection des populations civiles. Or, la réalité observée sur le terrain a montré un tout autre scénario : l'absence de toute mesure de sécurité et de transition effective a créé un imbroglio sécuritaire catastrophique, exploité par des groupes armés locaux. Des exactions ciblées et graves violations des droits humains commises contre les populations civiles ont été observées.

Compte tenu de l'ampleur et des conséquences humanitaire et sécuritaire, le consortium des organisations de défense des droits humains, composé de la Convention pour le Respect des Droits Humains (CRDH), de l'Action pour les Droits Humains (APDH) et de la Diaspora Plurielle Congolaise (DPC), du collectif Banyamulenge Gakondo et d'ISOKO Diaspora, profondément préoccupé, a alerté l'opinion nationale et internationale dans un communiqué publié le 18 janvier 2026, et a également mis sur pied une équipe d'enquête humanitaire indépendante à UVIRA afin de documenter les faits.

Le présent rapport constitue les fruits de cette enquête humanitaire indépendante sur les graves exactions commises à Uvira, dans la province du Sud-Kivu. L'enquête s'est déroulée le dimanche 18 janvier 2026, immédiatement après le retrait des éléments armés de l'AFC/M23. Cette enquête documente de manière systématique les violations graves des droits humains, les exactions ciblées contre des civils, les exécutions sommaires et les destructions des biens publics et privés.

L'enquête s'est inscrite dans un contexte où la population d'UVIRA avait déjà vécu des cycles de violences répétées, et où les précédents historiques laissent prévoir des risques majeurs de représailles, de pillages et d'homicides.

Ce rapport se veut être un instrument de mémoire et de responsabilité. En documentant les faits de manière rigoureuse, en identifiant les acteurs impliqués, et en mettant en lumière les responsabilités multiples des auteurs directs aux autorités nationales, en passant par la communauté internationale, il contribue à établir les bases d'un processus de justice et de protection des victimes. La démarche adoptée est indépendante et fondée sur une méthodologie rigoureuse de collecte et de recoupement des informations : témoignages directs, listes nominatives, preuves audiovisuelles et analyses de terrain, assurant ainsi la fiabilité et la crédibilité du rapport. Il illustre les conséquences dramatiques d'une planification sécuritaire inadéquate et d'une absence de responsabilité partagée pour la protection des civils.



Les résultats attendus objectif de ce rapport permettront de faire la lumière sur ces exactions afin de prévenir leur répétition, de promouvoir la justice et de garantir la sécurité et les droits fondamentaux de toutes les populations vulnérables.

II. CONTEXTE POLITIQUE, SÉCURITAIRE ET INTERNATIONAL

La ville d'Uvira, située dans la Province du Sud-Kivu, occupe une position stratégique sur la rive du lac Tanganyika, à la frontière avec le Burundi et la Tanzanie. Cette localisation en fait un point clé pour le commerce transfrontalier, mais également une zone historiquement vulnérable aux tensions armées et aux déplacements des populations. Les événements du 18 janvier 2026 s'inscrivent dans un contexte politique et sécuritaire marqué par une instabilité chronique, aggravée par la présence prolongée de groupes armés et des rivalités intercommunautaires.

1. Retrait de l'AFC/M23 sous pression internationale

Le retrait des éléments de l'AFC/M23 a été décidé sous une forte pression diplomatique et politique de la Communauté Internationale, notamment des Nations Unies, des Etats-Unis d'Amérique, de l'Etat du Qatar (Facilitateur du processus de paix entre le Gouvernement de la République Démocratique du Congo et l'Alliance Fleuve Congo/Mouvement du 23 Mars), de l'Union Africaine et de plusieurs puissances régionales. Cette décision visait officiellement à renforcer le processus de paix et à consolider l'autorité de l'État congolais.

Cependant, plusieurs facteurs montrent que cette mesure, loin de protéger les civils, a créé une confusion sécuritaire au point d'engendrer un chaos prévisible :

- **Absence de plan de transition sécuritaire** : Aucune mesure n'a été mise en place pour assurer le contrôle des zones administrées par l'AFC/M23. Les autorités locales et nationales n'ont pas anticipé les risques liés à l'émergence ou à la réactivation des milices locales ;
- **Absence de déploiement d'une force neutre telle qu'exigée par l'Alliance Fleuve Congo/Mouvement du 23 Mars (AFC/M23)** : Les Nations-Unies sensées déployer des observateurs et une force neutre, n'ont mis en place aucun dispositif dissuasif ou protecteur depuis la démilitarisation de la ville ;



- **Ignorance des menaces existantes** : Les groupes Maï-Maï Wazalendo, historiquement actifs à Uvira et connus pour leur propension à la violence et au pillage, ont été sous-estimés dans l'évaluation des risques.

Ces lacunes ont démontré une déconnexion entre les objectifs politiques internationaux et la réalité sécuritaire sur le terrain, avec des conséquences dramatiques pour la population civile.

2. Chaos sécuritaire et conséquences immédiates

Le départ des forces de l'AFC/M23 a créé un salmigondis sécuritaire immédiat et brutal. Les quartiers stratégiques ont été rapidement occupés par les miliciens Wazalendo, qui ont exploité l'absence de contrôle pour mener des exactions ciblées.

Les conséquences pour les civils ont été immédiates :

- **Absence de protection étatique** : La ville a été abandonnée, sans aucun dispositif sécuritaire, administratif ni politique pouvant garantir le maintien de l'ordre et la protection des civils. Le retrait de l'AFC/M23 a laissé la population locale à la merci des milices armées ;
- **Silence inexplicable de l'ONU, de l'Union Européenne et de l'Union Africaine** : L'Organisation des Nations-Unies qui a maintes fois appelé les parties en conflit à observer une désescalade, n'a malheureusement pris aucune disposition, aucune mesure dissuasive pour assurer la sécurisation des zones vulnérables. Il en est de même de l'Union Européenne, de l'Union Africaine et même de l'Etat du Qatar ;
- **Occupation des zones stratégiques par les miliciens** : Les groupes Wazalendo ont rapidement pris le contrôle des quartiers clés, des infrastructures publiques et des axes routiers, organisant et orchestrant des pillages et des violences ciblées.

Cette embrouille sécuritaire a non seulement aggravé les tensions intercommunautaires, mais a également créé un climat de peur et d'impunité, conditionnant la population à la soumission et exposant les civils à des menaces de mort, de torture et de déplacement forcé.

3. Contexte international et responsabilité partagée

Les événements d'Uvira mettent en évidence un dilemme classique de la diplomatie internationale : la volonté d'imposer des solutions politiques rapides sans disposer d'un mécanisme de sécurité effectif pour protéger les populations vulnérables. La communauté internationale, en exigeant le retrait de l'AFC/M23 sans prévoir un plan



de sécurité ou de transition, a négligemment contribué à créer les conditions d'une catastrophe humanitaire.

Ce contexte soulève plusieurs questions de responsabilité :

- La Facilitation Internationale s'est-elle adressée également à l'autre partie belligérante (Gouvernement de la République Démocratique du Congo) en vue de l'observance de sa recommandation pour la démilitarisation de la ville d'Uvira ?
- La pression diplomatique a-t-elle tenu compte du risque d'invasion incontrôlée et désordonnée de la ville par des milices qui y opéraient par le passé ?
- Le retrait de l'AFC/M23 n'a-t-il pas été trop précipité au regard des risques identifiés ?
- Quelles mesures concrètes la Facilitation Internationale était-elle prête à mettre en œuvre pour contenir des violences prévisibles ?

En somme, le contexte politique et sécuritaire d'Uvira avant le 10 décembre 2025, date de l'arrivée de l'AFC/M23 dans la ville, était fragile et marqué par une instabilité chronique. A son arrivée dans la ville, des témoignages recueillis auprès des habitants de toutes sensibilités politiques et communautaires ont attesté une nette amélioration de la situation tant sécuritaire que du point de vue de la cohabitation intercommunautaire.

Le retrait non sécurisé de l'AFC/M23 le 17 janvier 2026 a amplifié les fragilités sécuritaires, révélant des lacunes majeures aussi bien dans le commandement des forces hétéroclites mobilisées sur place que dans la coordination des initiatives internationales initiatrices du processus de dérangement.

Ces facteurs combinés expliquent pourquoi les groupes Wazalendo ont pu commettre des violences systématiques et ciblées, avec une totale impunité sur le terrain.

L'enquête a permis d'identifier plusieurs groupes Maï-Maï, communément désignés « Wazalendo », présents et actifs à Uvira le 18 janvier 2026. Ces groupes ne relèvent d'aucune chaîne de commandement étatique ou légale et opèrent dans un cadre de totale impunité. Leur organisation, à la fois informelle et hiérarchisée, bénéficie du soutien, des leaders locaux assumant un contrôle direct sur leurs hommes et sur les opérations dans les différents quartiers de la ville.

III. OBJECTIFS DU RAPPORT



Les objectifs principaux du rapport sont :

1. Documenter de manière détaillée tous les faits de violences, pillages, homicides, tortures et disparitions ;
2. Identifier les groupes armés Wazalendo présents et impliqués ;
3. Démontrer le caractère systématique et ciblé des exactions ;
4. Établir les responsabilités multiples (auteurs directs, autorités nationales, communauté internationale) ;
5. Qualifier juridiquement les faits au regard du droit international ;
6. Fournir un outil de plaidoyer, d'alerte et de poursuites judiciaires.

IV. APPROCHE METHODOLOGIQUE

L'enquête a été menée par le consortium des organisations de défense des droits humains, composé de la Convention pour le Respect des Droits Humains (CRDH), de l'Action pour les Droits Humains (APDH) et de la Diaspora Plurielle Congolaise (DPC), du collectif Banyamulenge Gakondo et d'ISOKO Diaspora, et s'est reposée sur :

1. Les témoignages directs de victimes et de familles ;
2. Les témoignages de leaders communautaires ;
3. Les listes détaillées de victimes, disparus et biens pillés ;
4. Le recoupement des informations par quartier.
5. La triangulation des informations collectées (victimes, témoins, structures sanitaires, autorités coutumières).

Les données restent partielles, plusieurs victimes et témoins n'ayant pas encore pu témoigner, certains d'autres ont indiqué avoir peur de représailles, et d'autre part, l'accès limité à certaines zones suite à l'insécurité persistante dans certaines zones.

V. ZONES ET POPULATIONS CIBLES

L'enquête s'est déroulée dans l'ensemble des zones directement touchées par les exactions, couvrant à la fois les sites impactés, les zones de déplacement et les lieux de refuge des populations affectées.

1. Zones :

L'enquête a concerné la ville d'UVIRA (centre et périphérie). Le choix de ces zones s'explique par l'ampleur des dégâts enregistrés, la gravité des violations rapportées et la concentration élevée de populations civiles directement exposées à la suite de ces événements.

2. Populations cibles :



L'enquête a spécifiquement ciblé les populations civiles les plus affectées par ces violences, dans une approche centrée sur les victimes afin de documenter de manière précise les impacts humains, sociaux et humanitaires.

À ce titre, les groupes suivants ont été identifiés comme prioritaires en raison de leur niveau élevé de vulnérabilité, de leur exposition directe aux attaques et des conséquences durables subies :

- Les populations civiles, groupes accusés de soutenir l'AFC/M23, lieux de culte, leaders communautaires et politiques, les ONG locales, directement touchées par ces violences ciblées, pillages, vols organisés, la destruction d'habitations et d'infrastructures sociales de base ;
- Les populations civiles Banyamulenge et Barundi affectées par des violences ciblées, exposées à des risques accrus en matière de protection, de déplacements forcés, de stigmatisation communautaire et de violations graves des droits humains.

En ciblant ces différentes zones et catégories de populations, l'enquête a voulu garantir une compréhension globale et représentative de l'impact des violences, identifier les besoins humanitaires spécifiques selon les contextes et produire une analyse solide et crédible susceptible d'orienter efficacement les interventions humanitaires, les actions de protection et les efforts de plaidoyer aux niveaux national, régional et international.

VI. RESULTATS ATTENDUS

Les conclusions issues de cette enquête fourniront une base factuelle solide et documentée permettant d'éclairer de manière objective la prise de décision des acteurs humanitaires, des autorités locales et des partenaires nationaux et internationaux. Elles contribueront à l'élaboration et à la mise en œuvre de réponses humanitaires et de protection adaptées à l'ampleur des violences survenues. Elles tiendront compte des besoins réels des populations affectées, des dynamiques locales de conflit et des vulnérabilités spécifiques identifiées.

Les résultats de l'enquête serviront également de fondement à des actions de plaidoyer et de recours devant les juridictions compétentes, tant au niveau national qu'international, en vue d'établir les responsabilités et de promouvoir la justice et la lutte contre l'impunité.

À ce titre, ils viseront à documenter les faits imputables aux auteurs directs ayant matériellement commis ces actes et aux auteurs intellectuels, commanditaires et complices ayant planifié, ordonné et incité à la commission de ces violences ciblées.

VII. DUREE ET COMPOSITION DE L'EQUIPE D'ENQUETEURS



La mission d'enquête humanitaire s'est déroulée du 9 au 15/12/2025 et son équipe est composée de :

1. Jean Paul NGAHANGONDI, Convention pour le Respect des Droits Humains (CRDH),
2. Pitchou Roland SHOMONGO MBEY, Action pour les Droits Humains (APDH) et Diaspora Plurielle Congolaise (DPC),
3. Moïse KOMAYOMBI, journaliste et reporter indépendant.

VIII. LIVRABLES

- Un rapport d'enquête humanitaire indépendante ;
- Une note de synthèse pour les plaidoyers ;
- Des recommandations opérationnelles ;
- Un document audiovisuel.

IX. DUREE ET COMPOSITION DE L'EQUIPE D'ENQUETEURS

L'enquête a duré une journée soit le 18 janvier 2026, et son équipe est composée du consortium des organisations de défense des droits humains, ci-après :

1. Convention pour le Respect des Droits Humains (CRDH),
2. Action pour les Droits Humains (APDH),
3. Diaspora Plurielle Congolaise (DPC),
4. Collectif Banyamulenge Gakondo et d'ISOKO Diaspora.

X. RAPPORT PRELIMINAIRE DE L'ENQUETE

À la suite du retrait de l'AFC/M23 à UVIRA, le samedi 17 janvier 2026, une détérioration rapide de la situation humanitaire et sécuritaire a été observée. Les témoignages recueillis et informations concordantes font état de violences graves ciblant les populations civiles, en violation des normes nationales et internationales relatives au respect des droits humains.

Ce rapport préliminaire de l'enquête replace les événements dans leur contexte politique, sécuritaire et humanitaire, en soulignant que le retrait des forces de l'AFC/M23, loin de sécuriser la population, a créé un terrain propice à la criminalité organisée et aux violences communautaires.

Il sied d'indiquer que la crise ne se limite pas à des actes isolés de violence : les informations recueillies démontrent un schéma systématique et planifié, avec des cibles précises, notamment des civils identifiés comme appartenant à certaines communautés ethniques congolaises ou considérés comme alliés de l'AFC/M23.



Les faits allégués indiquent que les exactions commises contre les populations civiles dans la Ville d'UVIRA, ce dimanche 18 janvier 2026, ne sont pas seulement un épisode local de violence mais plutôt un plan d'épuration ethnique pouvant être qualifié de génocide.

Les éléments recueillis indiquent notamment :

✓ **Violences contre les personnes**

- Homicides et exécutions sommaires présumées
- Coups, blessures graves et traitements inhumains
- Menaces ciblées fondées sur l'appartenance ethnique Banyamulenge

✓ **Atteintes aux biens et aux moyens de subsistance**

- Incendies et destructions de maisons
- Pillages systématiques de biens civils
- Destruction ou vol de bétail

✓ **Déplacements forcés**

- Fuite massive de familles Banyamulenge vers des zones jugées plus sûres
- Conditions de déplacement précaires, exposant femmes, enfants et personnes âgées à des risques accrus

✓ **Profil des victimes**

Les victimes identifiées sont majoritairement :

- Des civils non armés
- Des hommes, femmes et enfants, y compris des mineurs
- Des personnes âgées et vulnérables

Il sied d'indiquer que la crise ne se limite pas à des actes isolés de violence : les informations recueillies démontrent un schéma systématique et planifié, avec des cibles précises, notamment des civils identifiés comme appartenant à certaines communautés ethniques congolaises ou considérés comme alliés de l'AFC/M23.

Aucun élément ne permet, à ce stade, d'établir leur participation directe aux hostilités.

Ainsi, les constatations préliminaires évoquent, notamment :

1. Des actes de pillage et destruction de biens :



L'enquête a relevé les pillages massifs et systématique de maisons, commerces et entrepôts, notamment :

▪ **Services publics pillés :**

Plusieurs témoignages indiquent que les pillages des établissements publics stratégiques étaient organisés et encadrés par les miliciens armés non identifiés. Ils relèvent que l'instruction a été donnée pour tout détruire afin de désorganiser l'Etat et de rendre ingouvernable et d'empêcher tout retour de l'autorité administrative de l'AFC/M23 dans la Ville d'UVIRA. Il fallait donc paralyser de services essentiels et d'imposer un chaos politique et administratif.

L'enquête a répertorié les services publics visés, ci-après :

| LISTE DES SERVICES PUBLICS PILLES | | |
|-----------------------------------|----------------|---|
| N° | Services visés | Observations |
| 1 | CNSS | Des archives ont été détruites ou emportées, compromettant la continuité administrative et la mémoire juridique des citoyens. Ces pillages ont entraîné la destruction d'archives publiques, la paralysie des services étatiques et une perte de moyens de subsistance pour des centaines de familles. |
| 2 | DGI | |
| 3 | OCC | |
| 4 | DGM | |
| 5 | AUDITORAT | |
| 6 | CADASTRE | |
| 7 | TERANOVA | |

▪ **Résidences privées pillées :**

Plusieurs témoignages et documents audiovisuels indiquent les cas de destruction volontaire de biens civils et de spoliation de moyens de subsistance ainsi que le ciblage des résidences de personnalités politiques, administratives et leaders de la communauté Banyamulenge et Barundi. Certains de ces acteurs locaux sont accusés d'avoir été en collaboration avec l'AFC/M23 alors que la Ville d'UVIRA était sous leur autorité. Il souligne le caractère sélectif des attaques, visant à punir ou intimider les figures locales et communautaires.



Ces actions montrent une coordination des pillages, avec un ciblage des infrastructures publiques, commerciales et communautaires, accentuant l'impact humanitaire sur l'ensemble de la ville.

2. Des atteintes graves au Droit à la vie :

Plusieurs cas d'homicides ont été documentés qui sembleraient à des exécutions extrajudiciaires. Les victimes majoritairement jeunes ont été désignés comme des membres et/ou partisans de l'AFC/M23.

L'enquête a répertorié les victimes ci-après :

| LISTE DES VICTIMES DES EXACTIONS CIBLEES DES WAZALENDO ET FARDC | | |
|---|---------------------------------|--|
| N° | Victimes | |
| 1 | BUGEMBE/KALUNDU | Un enfant de 12 ans, fils de Madame MUNYEREKANA, tué par balle |
| 2 | 2 jeunes abattus non identifiés | Les faits se sont déroulés sur la route principale |
| 3 | NYAMIANDA : SHANDRACK MFAUME | 16 ans, tué par balle |
| 4 | 2 chauffeurs abattus | Les faits se sont à Kalundu Etat et chez Dario à Kalimabenge |

3. Des violences physiques et atteintes à l'intégrité physique :

L'enquête a relevé plusieurs cas d'atteinte à l'intégrité physique, cas documentés de torture et de traitements inhumains et cas de stigmatisation des survivantes ainsi que les attaques contre les personnes vulnérables à savoir des enfants. L'enquête relève également l'absence totale de limites dans les exactions. Plusieurs cas post-traumatique, séquelles physiques et psychologiques ont été identifiés. Il a été également relevé les cas notamment :

- Des coups et blessures infligés à des civils
- Des arrestations arbitraires et détentions illégales
- De Suzanne Sarah, 7 ans, grièvement blessée à Kilibula lors du pillage de son domicile. Hospitalisée à Mulimbalimba avec un risque élevé d'amputation.

Victimes Banyamulenge



4. Des torture et incitation au meurtre :

L'enquête a documenté un support audiovisuel montrant un commandant Wazalendo torturant un civil, en ordonnant en kifuliiru. La victime qui a été victime jusqu'à sa mort s'appelle MUSHULIKE AFWE.



L'enquête dispose d'un document audiovisuel qui constitue une preuve directe de torture et d'incitation à l'homicide, démontrant que les exactions n'étaient pas seulement opportunistes, mais planifiées et organisées.

5. Des ciblages de la communauté banyamulenge :

L'enquête relève plusieurs cas de ciblage systématique de la communauté Banyamulenge, incluant domiciles et lieux de culte. L'enquête a clairement établi que les violences perpétrées par les miliciens Wazalendo à Uvira le 18 janvier 2026 n'étaient pas aléatoires, mais visaient de manière systématique et symbolique la communauté Banyamulenge. Ce ciblage s'est traduit par des attaques contre leurs domiciles, lieux de culte, institutions communautaires et leaders locaux, dans le but de déstabiliser, humilier et terroriser cette population.

▪ **Atteintes aux domiciles et aux biens**

Les maisons appartenant à des membres influents de la communauté Banyamulenge ont été pillées ou détruites, incluant celles de :

| LISTE DES VICTIMES DES EXACTIONS CIBLEES DES WAZALENDO ET FARDC | | |
|---|--------------------|---|
| N° | Victimes | |
| 1 | Colonel Mugema | Le pillage visait à dépouiller les familles de leurs biens matériels et de leurs moyens de subsistance, mais aussi à envoyer un message symbolique : que les Banyamulenge n'avaient pas de protection et que leur présence dans la ville était perçue comme illégitime par les miliciens. |
| 2 | Mutanga | |
| 3 | Muzonga | |
| 4 | Ndabarushu | |
| 5 | Directeur Budederi | |

La destruction ciblée des résidences représente une attaque contre l'intégrité sociale et économique de la communauté, et non un simple acte de pillage opportuniste.

| LIEUX DE CULTE DES BANYAMULENGE ATTAQUES | |
|--|-----------------------------|
| N° | Lieux de culte |
| 1 | Église 37 ^e CADC |
| 2 | Église Méthodiste Libre |
| 3 | Église Calvary |
| 4 | EEPGL. |

L'enquête relève plusieurs lieux de culte ont été attaqués ou endommagés.



Les assaillants visaient les populations BANYAMULENGE ou BARUNDI qui pourraient potentiellement se cacher dans ces lieux de culte. La destruction de lieux de culte constitue également une attaque symbolique majeure, visant à détruire les repères culturels et spirituels de la communauté, de saper la cohésion sociale et la capacité des Banyamulenge à se rassembler et d'envoyer un message de terreur et de domination, en associant la violence à la religion et à l'identité communautaire.

▪ Ciblage des leaders et figures communautaires

Les miliciens ont explicitement visé des leaders locaux et des membres influents de la communauté Banyamulenge, qu'ils considéraient comme suspects de soutien à l'AFC/M23 :

- Directeurs, responsables éducatifs et associatifs
- Chefs de quartiers et représentants de la société civile
- Jeunesse organisée dans des associations locales



Le ciblage des leaders a pour but de paralyser la capacité d'organisation et de défense de la communauté. En éliminant ou en intimidant les figures de référence, les Wazalendo ont renforcé un climat de peur généralisée.

▪ Dimension ethno-politique et symbolique



Les exactions ne se limitaient pas au matériel : elles visaient l'identité même des Banyamulenge, associée par les miliciens à l'AFC/M23.

- Le choix des victimes et des cibles montre un plan de violence ethno-politique, combinant :
 - La destruction de biens culturels et religieux
 - La stigmatisation des individus comme ennemis collectifs
- Diffusion de listes nominatives pour renforcer la peur et la traque

Ces actions s'inscrivent dans une logique de discrimination communautaire et de persécution symbolique, qui peut constituer un élément constitutif de crime contre l'humanité à caractère ethnique ou communautaire.

▪ Impacts psychologiques et sociaux

- La destruction des maisons et des lieux de culte a provoqué une déstructuration complète de la vie communautaire : familles déplacées, réseaux sociaux brisés, peur constante de représailles.
- Les enfants et jeunes ont été exposés à des traumatismes directs, notamment par les attaques contre leurs écoles, lieux de culte et domiciles.
- La stigmatisation collective a créé un climat où la simple appartenance à la communauté devient un facteur de danger.

Elle indique également une dimension ethno-communautaire et discriminatoire contre la communauté Banyamulenge et Barundi qui peut relever de crimes contre l'humanité.

L'enquête a pris connaissance de l'existence d'une liste qui circulerait publiquement, désignant des populations civiles BANYAMULENGE et BARUNDI comme étant « membres ou soutiens du M23 ».

L'enquête a identifié plus de vingt noms précis, utilisés par les Wazalendo pour :

- Traquer et intimider les civils.
- Recueillir leurs photos et informations pour le M23.
- Extorquer de l'argent ou exercer une pression communautaire.



Cette liste illustre que les exactions étaient planifiées, ciblées et coordonnées, et non le fruit du hasard.

6. Des discours de haine et incitation au meurtre :

Les investigations menées à Uvira ont permis de mettre en évidence plusieurs niveaux de responsabilité dans les exactions du 18 janvier 2026. Ces responsabilités s'entremêlent entre les auteurs directs, les autorités nationales et la communauté internationale, soulignant un manquement collectif à la protection des civils.

Au cours de l'enquête, il a été établi que des listes nominatives circulaient publiquement, désignant des civils comme « membres ou soutiens du M23 ». Ces listes, utilisées par les groupes Wazalendo, ont été un instrument de ciblage direct pour les violences, les enlèvements, et les exécutions extrajudiciaires. Elles incluent des leaders communautaires, des responsables humanitaires et des civils ordinaires, exposés à un danger immédiat et systématique.

▪ Liste nominative et chasse aux populations civiles Banyamulenge et Barundi dans la Ville d'UVIRA :

L'enquête relève que dans le contexte de vide sécuritaire créé après le retrait de l'AFC/M23, des listes nominatives circulent publiquement à Uvira, désignant explicitement des civils comme « membres ou sympathisants du M23 ».

Les listes recensent une centaine de noms connus, incluant :

- Des leaders communautaires et figures de la société civile ;
- Des humanitaires travaillant pour des ONG locales, dont certains coordonnateurs appartiennent à la communauté Banyamulenge ;
- Des civils ordinaires ciblés uniquement en raison de leur identité communautaire ou de leur supposé soutien au M23.

Ces documents sont diffusés à la fois par réseaux sociaux, par des messagers et lors de rassemblements organisés par des miliciens Wazalendo ou leurs sympathisants. La diffusion publique de ces listes crée une menace immédiate et concrète pour la vie et l'intégrité physique de ces personnes.

▪ **Les ONG et autres biens privés ciblés :**

| ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES | |
|------------------------------------|--|
| N° | Raison sociale |
| 1 | Eben Ezer Minstry International |
| 2 | Hotel Suzana |
| 3 | ONG AVSI (pillage d'un véhicule appartenant à un Munyamulenge) |

Ces exactions ciblées sont déjà connues et documentées, cependant leur nombre réel est plus élevé et nécessite une évaluation approfondie sur le terrain afin d'établir un bilan complet.

L'enquête a identifié la liste suivante de jeunes civils signalés pour leur prétendue affiliation au M23 ou pour leur rôle supposé dans la transmission d'informations aux Wazalendo :

| LISTE DES VICTIMES DES EXACTIONS CIBLEES DES WAZALENDO ET FARDC | |
|---|---|
| N° | Victimes |
| 1 | Ruhonja Kashuri – Échangeur Kalimabenge |
| 2 | Alexis – Président jeunesse Nyamianda |
| 3 | Lolosi – Quartier Kabindula |
| 4 | Pascal Ruhonja |
| 5 | Directeur Budederi – E.P. Ki Manga |
| 6 | Baleke Idriss – Originaire du Burundi |
| 7 | Mussa Nyangala |
| 8 | Benjamin Mukubito – Kiliba |
| 9 | Diallo Lungwe |
| 10 | Mana Lungwe Diallo |
| 11 | Pasta Danielle |
| 12 | Idiamine Kininga |
| 13 | Muchepe Kirugira John |

| | |
|--------|---|
| 1 4 | Maître Robert Shemahemba |
| 1 5 | Muhubiri Kangeni – Président jeunesse Quartier Kabindula |
| 1 6 | Bosco Kingunya |
| 1 7 | Maître Matabishi Rashidi |
| 1 8 | Kidumu Musegetera – Société civile / Force Vive Sange, mais associé à Jean Pierre Bukatura et Muhivwa Godefroid |
| 1 9 | Aimable Marondo – Résident à Kiromoni, Uvira |
| 2 0 | Maman Muchukiwa – Société civile, Quartier Kabindula, nationalité congolaise |
| 2 1 | C.T. Kalonji – ISP/Uvira, Quartier Songo |
| 2 2 | Olivier Balikumwami – Musegetera |
| 2 3 | Ahadi Byamasu – Runitng, associé à Alexis Gisaro Muvunyi |

Informations complémentaires sur l'usage des listes :

- Ces listes étaient utilisées pour identifier les jeunes susceptibles de rejoindre le M23, permettant aux Wazalendo de les traquer, de saisir leurs photos et de transmettre ces informations à l'AFC/M23 ;
- Les enquêteurs ont confirmé que certains civils de la liste recevaient des menaces ou étaient harcelés pour extorsion de fonds ou pression communautaire ;
- Les individus mentionnés dans la liste étaient aussi victimes d'intimidations visant à contrôler les informations locales et les mouvements des Wazalendo, et à assurer une surveillance directe de la population civile ;
- L'existence de ces listes montre que les exactions n'étaient pas aléatoires mais planifiées et ciblées, avec un objectif clair : identifier et punir ceux considérés comme alliés du M23, et consolider la terreur au sein de la population d'Uvira ;
- Utilisation de la violence comme instrument politique : Le pillage, la torture et les exécutions sont utilisés non seulement pour enrichissement, mais également pour intimider et contrôler la population.



7. Des déplacements forcés de populations :

- Fuite massive de familles vers des zones jugées plus sûres
- Séparation familiale et perte de moyens de subsistance

Des individus ont été enlevés ou portés disparus, sans information sur leur sort :

- ✓ M. Cissé
- ✓ Pafile

Analyse : La disparition forcée est un indicateur fort d'une violence systématique, utilisée pour supprimer toute opposition perçue et intimider les communautés.

▪ **Vide sécuritaire et conséquences immédiates**

Le départ des forces de l'AFC/M23 a créé un vide sécuritaire immédiat et brutal. Les quartiers stratégiques ont été rapidement occupés par les miliciens Wazalendo, qui ont exploité l'absence de contrôle pour mener des exactions ciblées.

Les conséquences pour les civils ont été immédiates :

- Absence de protection étatique : L'État congolais n'a pu garantir ni le maintien de l'ordre ni la protection des civils, laissant la population à la merci des milices armées.
- Impuissance de la MONUSCO : La mission de l'ONU présente dans la région n'a pas déployé de mesures dissuasives rapides ni assuré la sécurisation des zones vulnérables.
- Occupation des zones stratégiques par les miliciens : Les groupes Wazalendo ont rapidement pris le contrôle de quartiers clés, des infrastructures publiques et des axes routiers, facilitant les pillages et les violences ciblées.

Ce vide sécuritaire a non seulement aggravé les tensions intercommunautaires, mais a également créé un climat de peur et d'impunité, conditionnant la population à la soumission et exposant les civils à des menaces de mort, de torture et de déplacement forcé.



XI. BILAN HUMANITAIRE PROVISOIRE

Le rapport préliminaire fait état des pillages et exactions ciblées commises contre les populations civiles après le retrait des éléments de l'AFC/M23, le 18 janvier 2026. Plusieurs habitations, services essentiels de l'Etat, organisations privées, commerces et lieux de culte, ont été détruits et pillés par les milices Wazalendo et FARDC.

Les cas suivants sont déjà documentés et confirmés, bien que la liste ne soit pas exhaustive :

1. Victimes des exactions ciblées

Les Personnes identifiées comme victimes des exactions ciblées :

| LISTE DES VICTIMES DES EXACTIONS CIBLEES DES WAZALENDO ET FARDC | | |
|--|---|--|
| N° | Victimes | |
| 1 | Muyoboke Boss, (Président de la mutualité Banyamulenge à Uvira) | |
| 2 | Révérénd Simon | |
| 3 | Mujonga Rutibana | |



| | | |
|---|------------------------|--|
| 4 | Colonel Mugema | |
| 5 | Mutanga Robert | |
| 6 | Rushambara François | |
| 7 | Schandrack Kambari | |
| 8 | Pasteur Buhungu | |
| 9 | Rushambara Olivier | |
| 1 | | |
| 0 | Kiruhura Eddy | |
| 1 | | |
| 1 | Ndabarishe Erick | |
| 1 | | |
| 2 | Neema Mukongo | |
| 1 | | |
| 3 | Ndabunguye Joyeux | |
| 1 | | |
| 4 | Rev Munyiginya Antoine | |
| 1 | | |
| 5 | Rev Gasambo Philippe | |
| 1 | | |
| 6 | Muyoboke Jean ERIC (2) | |
| 1 | | |
| 7 | Yoheri Mpiritsi | |
| 1 | | |
| 8 | Declerck | |
| 1 | | |
| 9 | Rev Sibomana | |
| 2 | | |
| 0 | Kesiya | |
| 2 | | |
| 1 | Kineza Mathieu | |
| 2 | | |
| 2 | Nyamutegetsi | |
| 2 | | |
| 3 | Pasteur Mudakikwa | |
| 2 | | |
| 4 | Pasteur Sebatware | |
| 2 | | |
| 5 | Bizimana Erick | |
| 2 | | |
| 6 | Buraya | |
| 2 | | |
| 7 | Pasteur Mujanama | |
| 2 | | |
| 8 | DG Bizuru | |



| | | |
|---|---------------------|--|
| 2 | | |
| 9 | Nyaganza | |
| 3 | | |
| 0 | Pasteur Samuel | |
| 3 | | |
| 1 | Ruhanga Mureta | |
| 3 | | |
| 2 | Nyamubyeyi Bikanura | |
| 3 | | |
| 3 | Nyabirori Ngabire | |
| 3 | | |
| 4 | Ndayambaje Alexis | |
| 3 | | |
| 5 | Nyakagabo Ntagambwa | |
| 3 | | |
| 6 | Venant | |
| 3 | | |
| 7 | Muhorana | |
| 3 | | |
| 8 | Mvuyekure Kametere | |
| 3 | | |
| 9 | Kiruhura Felix | |
| 4 | | |
| 0 | Sebatware Eliysée | |
| 4 | | |
| 1 | Bagaza Héritier | |
| 4 | | |
| 2 | Pasteur Budederi | |
| 4 | | |
| 3 | Ngabo Vedaste | |
| 4 | | |
| 4 | Jondwe | |
| 4 | | |
| 5 | Dodos | |

| RAPPORT DE MÉNAGES DES DÉPLACÉS D'UVIRA LE 18/01/2026 | |
|---|-------------------------------------|
| N° | Situations familiales |
| 1 | Ménages :162 |
| 2 | Célibataire : 18 |
| 3 | Nombre de femmes : 162 |
| 4 | Nombre d'enfants : 648. |
| 5 | Hommes : 145 |
| 6 | Veuves : 17 |
| 7 | Les personnes prises en otages : 17 |

RAPPORT D'ENQUÊTE RELATIVE AUX CONSÉQUENCES DU RETRAIT DE L'AFC/M23 A UVIRA - RÉALISÉE le 18/01/2026.

Tél : RDC : +243 994 430 788, / France : +33612497294

Email : palukungahangondijp@gmail.com / diasporapluriellerdc@gmail.com



| | |
|---|---|
| 8 | Les ménages qui sont encore à Uvira 18. |
|---|---|

2. Groupes et leaders identifiés d'être à l'origine de ces pillages et exactions ciblées :

Les principaux groupes Wazalendo identifiés comme présents et actifs à Uvira le 18 janvier 2026 sont :

1. SNPC – William Yakutumba
2. James Fyeka Adui
3. FABB – Ngoma Nzito
4. Kamama
5. Kasimbira Makanaki
6. FPDC – Mutetezi Olivier
7. Remi Alonda

Ces groupes :

- agissent hors de toute chaîne de commandement légale ;
- sont présentés par certaines autorités comme des « patriotes » ;
- bénéficient d'une tolérance politique et sécuritaire.

La présence de ces groupes a eu des conséquences immédiates et graves sur la population :

- Contrôle des quartiers stratégiques, rendant tout déplacement des civils dangereux.
- Pillages massifs et systématiques, paralysant les services publics et détruisant les moyens de subsistance.
- Violences ciblées contre certaines communautés, générant peur et déplacements internes.
- Mise en place de listes nominatives exposant des civils à un risque de mort ou de disparition.

L'analyse montre que ces groupes ne sont pas simplement des milices opportunistes : leurs actions sont planifiées, coordonnées et orientées vers un objectif précis, souvent lié à des enjeux communautaires ou politiques locaux. Ils constituent donc un acteur majeur de la crise humanitaire et sécuritaire à Uvira.



L'enquête a permis de documenter un ensemble d'exactions graves et systématiques commises à Uvira le 18 janvier 2026. Ces actes, perpétrés principalement par les groupes Maï-Maï Wazalendo, s'inscrivent dans un schéma de violence ciblée, coordonnée et planifiée, visant à intimider, punir et contrôler la population civile.

Il est patent d'indiquer que les actions des Wazalendo apparaissent coordonnés, ciblés et systématiques, et non accidentels.

XII. ANALYSE HUMANITAIRE ET JURIDIQUE PRELIMINAIRE

Les faits documentés pourraient constituer :

- Des violations graves des droits humains
- Des violations du Droit International Humanitaire, notamment :
 - ✓ Le principe de distinction entre civils et combattants
 - ✓ L'interdiction des attaques ciblées contre une population civile

Des actes pouvant relever de **Génocide** et/ou de **crimes contre l'humanité**, sous réserve d'enquêtes approfondies.

Au regard des éléments recueillis, la Ville d'Uvira a connu :

- Un affaiblissement de la présence des forces de sécurité régulières

Cette situation a aggravé la vulnérabilité des civils. Plusieurs facteurs montrent que cette mesure, loin de protéger les civils, a créé un vide sécuritaire prévisible :

- ✓ Absence de plan de transition sécuritaire : Aucune mesure n'a été mise en place pour assurer le contrôle des zones libérées par l'AFC/M23. Les autorités locales et



nationales n'ont pas anticipé les risques liés à l'émergence ou à la réactivation de milices locales.

- ✓ Déploiement insuffisant des forces de protection : Ni la MONUSCO ni l'armée congolaise n'ont mis en place un dispositif dissuasif ou protecteur immédiatement après le retrait.
- ✓ Ignorance des menaces existantes : Les groupes Wazalendo, historiquement actifs à Uvira et connus pour leur propension à la violence et au pillage, ont été sous-estimés dans l'évaluation des risques.
 - Une recrudescence de groupes armés et d'acteurs criminels ;
 - Une désorganisation des mécanismes communautaires de protection.

Ces lacunes ont démontré une déconnexion entre les objectifs politiques internationaux et la réalité sécuritaire sur le terrain, avec des conséquences dramatiques pour la population civile.

A la lumière de ce qui précède, l'enquête fait état d'analyse humanitaire et juridique et préliminaire suivante :

1. **Responsabilité partagée :**

Les événements d'Uvira démontrent clairement que les violences n'étaient pas fortuites, mais le résultat d'un contexte où :

- Les FARDC et milices Wazalendo ont agi comme auteurs directs et organisés des crimes ;
- L'État congolais a permis et instrumentalisé ces groupes, violant ses obligations de protection des civils ;
- La Communauté internationale a manqué à ses obligations de prévention et a contribué indirectement à la création du vide sécuritaire.

Cette analyse établit une base solide pour des actions humanitaires et judiciaires nationales et internationales, pour la mise en œuvre de mesures de protection immédiates et pour la responsabilité politique et morale des différents acteurs impliqués.



2. Contexte international et responsabilité partagée :

Les événements tragiques survenus à Uvira le 18 janvier 2026 mettent en lumière un dilemme classique de la diplomatie internationale : la volonté d'imposer des solutions politiques rapides sans disposer de mécanismes sécuritaires effectifs pour protéger les populations vulnérables. Le retrait des forces de l'AFC/M23, exigé sous pression diplomatique internationale, a été conduit sans plan de sécurité, sans dispositif de transition ni garanties concrètes pour la protection civile, créant un vide sécuritaire exploitable par des groupes armés locaux.

1. Déficiences dans la planification et l'évaluation des risques

L'enquête souligne que le retrait a été précipité et mal calibré au regard des risques connus :

- Les acteurs internationaux disposaient d'informations détaillées sur la présence des milices Wazalendo, leur capacité d'action et leur propension à commettre des exactions contre la population civile.
- Le contexte local, marqué par des tensions communautaires et une instabilité chronique, n'a pas été suffisamment pris en compte dans la décision de retrait.
- Aucun mécanisme de prévention, de dissuasion ou de suivi post-retrait n'a été prévu, malgré les standards internationaux en matière de protection des civils.

Cette absence de planification a exposé la population civile à des violences systématiques et ciblées, prévisibles dès lors que le vide sécuritaire était créé.

2. Questions clés de responsabilité internationale

Le contexte met en évidence plusieurs interrogations critiques sur la responsabilité partagée :

- Précipitation du retrait : Les délais imposés étaient-ils compatibles avec une gestion sécurisée et responsable de la transition militaire ?
- Réalisme des pressions diplomatiques : Les acteurs internationaux ont-ils pris en compte les vulnérabilités locales et la dynamique intercommunautaire ?
- Capacité de prévention : Quelles mesures concrètes la communauté internationale était-elle prête à mettre en œuvre pour éviter des violences anticipées ?



Ces questions illustrent le manque de diligence et la négligence systémique qui ont contribué à la catastrophe humanitaire.

3. Amplification des fragilités locales

Avant le 18 janvier 2026, le contexte politique et sécuritaire d'Uvira était déjà marqué par une instabilité chronique, avec des tensions intercommunautaires persistantes et une présence de groupes armés non étatiques. Le retrait non sécurisé de l'AFC/M23 a amplifié ces fragilités, révélant des lacunes majeures dans la coordination entre :

- Les autorités nationales,
- Les forces internationales,
- Les communautés locales.

Ces insuffisances ont permis aux groupes Wazalendo de tirer parti du vide sécuritaire, de planifier et d'exécuter des violences ciblées, et de maintenir une impunité quasi totale sur le terrain.

4. Identification et organisation des groupes Wazalendo

L'enquête a permis d'identifier plusieurs groupes armés dits Wazalendo, proches du gouvernement congolais, opérant à Uvira le 18 janvier 2026. Leur structure et leur mode d'action présentent plusieurs caractéristiques préoccupantes :

- Organisation hiérarchisée : Chaque groupe dispose de leaders locaux exerçant un contrôle direct sur leurs hommes et coordonnant les opérations dans différents quartiers de la ville.
- Capacité opérationnelle : Les Wazalendo sont organisés pour mener des actions coordonnées, incluant pillages, attaques ciblées, homicides et intimidations de civils.
- Instrumentalisation politique : Bien qu'ils aient été autrefois en opposition au gouvernement central, ces groupes ont été officiellement légitimés et armés par l'État congolais, agissant désormais comme forces supplétives de la FARDC.

Cette combinaison de légitimation étatique, impunité et coordination locale a permis aux groupes Wazalendo de commettre des violations graves et systématiques des droits humains dans un contexte où la communauté internationale n'a pas pris de mesures de protection adaptées.



XIII. RESPONSABILITES ET FACTEURS AGGRAVANTS

Le rapport préliminaire relève :

- Une absence de protection effective des civils
- Des allégations crédibles impliquant divers acteurs armés
- Un silence préoccupant de certaines institutions censées assurer la protection et l'alerte précoce

Les pillages et exactions ciblées commis contre les populations civiles à Uvira résultent d'une interaction entre différents niveaux de responsabilité politique et militaire congolaise et burundaise :

1. Les auteurs directs ont planifié et exécuté ces exactions ciblées :

Les miliciens Maï-Maï dits « Wazalendo » constituent les auteurs directs des exactions :

- Ils ont organisé et exécuté les pillages massifs, les assassinats, les tortures et les déplacements forcés.
- Ils ont utilisé des listes nominatives pour identifier des civils à cibler, illustrant un plan de violence systématique et ciblée.
- Leurs actions montrent une coordination locale efficace, avec des leaders contrôlant différents quartiers et orchestrant des opérations simultanées.
- Les exactions contre les Banyamulenge et les civils supposés alliés du M23 démontrent un ciblage ethnique et politique, caractéristique des crimes contre l'humanité.

Les auteurs directs sont responsables de la mise en œuvre concrète de violations graves des droits humains et du droit international humanitaire. Leurs actes constituent des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité.

2. L'État congolais via les FARDC a accompagné militairement les milices à commettre ces exactions :

L'État congolais porte une responsabilité structurelle et institutionnelle dans les événements d'Uvira :

- Armement et légitimation des Wazalendo : les autorités militaires et politiques congolaises ont fourni des armes, un soutien logistique ou une légitimation politique à ces milices, renforçant leur capacité à commettre des exactions.



- Absence de protection des civils : Ni l'armée ni la police n'ont assuré la sécurité des quartiers après le retrait de l'AFC/M23, laissant les milices Wazalendo opérés devant une population sans protection.
- Tolérance et impunité : Les responsables politiques et militaires congolaises n'ont pas pris de mesures pour sanctionner ou empêcher les actions des Wazalendo, créant un climat d'impunité propice aux violences répétées.
- Manque de coordination avec les forces internationales : L'État n'a pas mis en place un plan de transition sécuritaire efficace pour accompagner le retrait des forces armées étrangères.

3. La Communauté internationale :

La Communauté internationale a précipité un retrait militaire sans sécurisation, créant un vide exploité par les milices :

✓ Un retrait militaire précipité ayant créé un vide sécuritaire prévisible

La Communauté internationale, en particulier les Nations Unies et certains acteurs diplomatiques influents, porte une responsabilité significative dans la tragédie survenue à Uvira. Les pressions politiques exercées ont conduit à un retrait précipité des forces de l'AFC/M23, sans qu'aucun dispositif de sécurisation transitoire n'ait été mis en place pour garantir la protection des populations civiles.

Ce retrait est intervenu :

- Sans plan de transition sécuritaire clair ;
- Sans déploiement préalable d'unités de protection des civils ;
- Sans mécanismes d'alerte, de prévention des représailles ou de contrôle des groupes armés locaux.

Ce vide sécuritaire brutal était largement prévisible, compte tenu du contexte local et des informations disponibles sur le terrain.



✓ La Défaillance de la MONUSCO et manquement au devoir de prévention

À la suite de ce retrait, la MONUSCO n'a pas déployé de dispositif dissuasif immédiat dans les zones à risque, malgré son mandat explicite de protection des civils.

Aucun mécanisme opérationnel efficace n'a été activé pour :

- Empêcher l'occupation des quartiers par des milices ;
- Prévenir les représailles ciblées contre certaines communautés ;
- Assurer la sécurisation des infrastructures civiles et humanitaires.

Les acteurs internationaux disposaient pourtant d'éléments probants attestant :

- De la présence active et structurée des groupes Maï-Maï dits Wazalendo ;
- De leurs antécédents documentés d'exactions contre les civils ;
- Du risque élevé de violences consécutives à un retrait non encadré.

L'inaction face à ces risques constitue un manquement grave au devoir de prévention, tel que reconnu par le droit international humanitaire et les normes relatives à la responsabilité de protéger (R2P).

4. Responsabilité morale, politique et juridique par négligence et omission

En imposant des décisions politiques la décision du retrait des éléments de l'AFC/M23 sans plan de sécurité opérationnel, la Communauté internationale dont notamment l'ONU et la République Démocratique du Congo ont contribué, par négligence, à la création d'un environnement propice aux violences et exactions ciblées.

Cette situation peut être qualifiée de responsabilité partagée, dès lors que :

- Les violences étaient prévisibles ;
- Des moyens de prévention existaient ;
- Aucune mesure adéquate n'a été prise.

La combinaison de ces facteurs démontre que les exactions commises à Uvira ne relèvent pas d'événements fortuits, mais s'inscrivent dans un schéma structurel d'abandon sécuritaire, de tolérance et d'impunité.



5. Responsabilités croisées et chaînes de complicité entre le Burundi, la R.D. du Congo et les Wazalendo

Les FARDC et les milices Wazalendo sont les auteurs directs et principaux responsables des crimes documentés. Ils ont mené des actes de pillage, de torture, d'homicides, de disparitions forcées et de persécutions ciblées contre les populations civiles. Ces miliciens sont des groupes armés locaux qui ont été officiellement légitimés, structurés, organisés et armés par l'État congolais.

Cette collaboration s'est matérialisée par :

- Une coordination opérationnelle avec les FARDC et l'armée Burundaise ;
- Un soutien logistique et matériel ;
- Une légitimation politique les présentant comme des « patriotes ».

Cependant, loin d'assurer la protection des civils, ces groupes ont poursuivi et aggravé leurs exactions contre les populations, commettant de nouveaux crimes graves sous le regard impuissant, voire complaisant, des autorités étatiques.

Cette instrumentalisation de groupes armés non étatiques engage la responsabilité directe de l'État congolais, tant pour violation de ses obligations de protection des civils que pour manquement à ses engagements internationaux.

6. Responsabilité individuelle des acteurs militaires et politiques

L'enquête indique l'implication politique et militaire directe des personnalités ci-dessous sont identifiées comme auteurs et/ou co-auteurs intellectuels des exactions et violences ciblées à Uvira, et incitations à la haine ethnique contre les populations civiles Banyamulenge, Barundi, TUTSI, notamment :

- Félix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, Commandant suprême des Forces armées et président de la République Démocratique du Congo depuis le 24 janvier 2019 ;
- Général Jules BANZA MWILAMBWE, Chef d'Etat-major des Forces armées de la République Démocratique du Congo ;
- Justin Bitakwira, ancien ministre, député national, se revendiquant leader politique des milices Wazalendo ;
- Les chefs principaux des forces négatives dans le Sud-Kivu et les milices Wazalendo : William YAKUTUMBA, Guido SHIMIRAI MUYISA, Janvier KARAIRI, Dominique NDARUHUTSE, René ITOGWA et John MAKANAKI.



- Des trois proches du Président de la République Démocratique du Congo, Monsieur Félix Antoine TSHISEKEDI, et citoyens Américains : Monsieur Jean-Claude MUBENGA, Monsieur KALONJI KABAMBA et Madame Vanessa SANGA. Il s'agit des auteurs de ces messages sur les réseaux sociaux d'incitations à la haine ethnique, à la discrimination, aux exactions et violences ciblées et d'appels au meurtre contre les populations Tutsi en République Démocratique du Congo.

XIV. RECOMMANDATIONS

Nous recommandons notamment :

1. La protection immédiate des populations civiles à Uvira et dans les zones environnantes
2. L'ouverture d'enquêtes indépendantes, impartiales et crédibles
3. La lutte contre toute forme d'incitation à la haine ethnique
4. L'assistance humanitaire urgente aux personnes déplacées ou affectées
5. La coopération avec les mécanismes nationaux et internationaux des droits humains

Le présent rapport recommande :

1. A l'Etat congolais

- Respecter le cessez-le-feu conformément à l'Accord-Cadre signé à Doha le 15 novembre 2025 ;
- Désarmer, arrêter et juger les responsables et acteurs des groupes Wazalendo ;
- Garantir la protection des témoins et des victimes pour permettre des témoignages sécurisés.

2. A l'ONU

Le rapport relève l'absence d'une Brigade Internationale NEUTRE de sécurisation de la ville d'Uvira et encourage le Groupe d'Experts de l'ONU à rendre public un rapport urgent sur les différentes exactions et autres violations des Droits de l'homme perpétrées à Uvira après le retrait de l'AFC/M23. Il recommande à l'ONU, en particulier à la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), de :

- **Renforcer immédiatement et durablement la sécurité ainsi que la protection effective des civils :**



- ✓ Déployer sans délai des unités robustes et dissuasives dans les quartiers et zones les plus affectés par les violences, notamment les zones à forte concentration de populations ciblées.
 - ✓ Mettre en place des patrouilles permanentes, visibles et nocturnes afin de prévenir les attaques, pillages et représailles contre les civils.
 - ✓ Renforcer les mécanismes d’alerte précoce et de réponse rapide en collaboration avec les communautés locales et les leaders communautaires.
 - ✓ Assurer la protection spécifique des groupes vulnérables, notamment les enfants, les femmes, les personnes déplacées internes et les défenseurs des droits humains.
- **Garantir l’accès sécurisé et sans entrave à l’assistance humanitaire :**
- ✓ Faciliter et sécuriser l’accès des acteurs humanitaires nationaux et internationaux aux populations affectées par les violences.
 - ✓ Protéger les couloirs humanitaires, les convois d’aide et les infrastructures humanitaires contre toute attaque ou pillage.
 - ✓ Veiller à ce que l’aide humanitaire soit fournie de manière impartiale, neutre et fondée sur les besoins réels des populations, sans discrimination d’origine ethnique, politique ou communautaire.
- **Appuyer la mise en place d’une administration civile neutre, professionnelle et respectueuse des droits humains :**
- ✓ Soutenir la restauration d’une administration publique fonctionnelle, impartiale et indépendante de toute influence des groupes armés.



- ✓ Veiller à ce que les autorités administratives locales respectent strictement les normes nationales et internationales relatives aux droits humains et aux libertés fondamentales.
- ✓ Appuyer les mécanismes de contrôle, de redevabilité et de lutte contre les abus de pouvoir au niveau local.
- **Veiller au respect strict du droit international humanitaire et des droits humains par toutes les parties :**
 - ✓ Exiger le respect des principes fondamentaux du droit international humanitaire, notamment la distinction, la proportionnalité et la protection des civils.
 - ✓ Renforcer les mécanismes de surveillance, de documentation et de rapport des violations, en collaboration avec les organisations de défense des droits humains.
 - ✓ Transmettre systématiquement les informations crédibles et les preuves collectées aux mécanismes compétents des Nations Unies et aux juridictions internationales.
- **Soutenir activement les initiatives de paix, de dialogue et de réconciliation communautaire :**
 - ✓ Appuyer les processus de dialogue inclusifs impliquant les communautés locales, les autorités traditionnelles, les leaders religieux, les femmes et les jeunes.
 - ✓ Soutenir les mécanismes de prévention des conflits communautaires et de règlement pacifique des différends.



- ✓ Intégrer la justice transitionnelle, la mémoire des victimes et les garanties de non-répétition dans toute initiative de paix durable.

3. Aux organisations humanitaires et des défenseurs des droits humains :

Le rapport invite à la facilitation internationale de tirer les leçons objectives et indépendantes du chaos causé à Uvira par le retour impromptu des milices armées, des mercenaires et autres forces combattantes dans la ville, et exige le désarmement de tous les groupes armés responsables des crimes dans la ville. Ces recommandations combinent action immédiate (protection et désarmement), justice et responsabilisation (enquêtes et poursuites) et prévention à long terme. L'objectif est d'éviter que des retraits militaires ou vides sécuritaires ne deviennent un prétexte à des exactions massives et ciblées contre la population.

Le rapport recommande également aux organisations humanitaires nationales et internationales ainsi qu'aux défenseurs des droits humains de :

- **Renforcer l'assistance psychosociale, médicale et humanitaire d'urgence :**
 - ✓ Mettre en place des programmes spécialisés de prise en charge psychosociale pour les victimes de traumatismes, de torture et de violences armées.
 - ✓ Assurer l'accès gratuit et continu aux soins médicaux pour les blessés, les personnes handicapées et les victimes de violences graves.
 - ✓ Accorder une attention particulière aux enfants victimes de violences, en intégrant des services de protection de l'enfance et de réhabilitation.
- **Documenter, préserver et signaler toute nouvelle violation des droits humains et du droit international humanitaire :**
 - ✓ Collecter de manière rigoureuse et sécurisée les témoignages, preuves matérielles, vidéos et autres éléments probants.



- ✓ Protéger l'identité et la sécurité des victimes, des témoins et des défenseurs des droits humains.
- ✓ Partager les informations crédibles avec les mécanismes nationaux, régionaux et internationaux compétents, y compris les rapporteurs spéciaux et les juridictions internationales.
- **Garantir et faciliter l'accès effectif à la justice pour les victimes :**
 - ✓ Fournir une assistance juridique gratuite et spécialisée aux victimes et à leurs familles.
 - ✓ Accompagner les victimes dans les procédures judiciaires nationales et internationales.
 - ✓ Soutenir les initiatives de lutte contre l'impunité, y compris les actions en justice devant les juridictions internationales compétentes.
 - ✓ Plaider pour des mécanismes de réparation, d'indemnisation et de réhabilitation en faveur des victimes.
- **Renforcer les capacités locales de protection et de plaidoyer :**
 - ✓ Appuyer les organisations locales de défense des droits humains et les réseaux communautaires afin d'assurer une veille permanente.
 - ✓ Former les acteurs locaux aux normes du droit international humanitaire et des droits humains.
 - ✓ Renforcer la coordination entre acteurs humanitaires, défenseurs des droits humains et mécanismes internationaux.



XV. DÉNONCIATION DU SILENCE ET DE LA COMPLICITÉ FACE AUX EXACTIONS CONTRE LES CIVILS À UVIRA

Le consortium des organisations de défense des droits humains, composé de la Convention pour le Respect des Droits Humains (CRDH), de l'Action pour les Droits Humains (APDH) et de la Diaspora Plurielle Congolaise (DPC), du collectif Banyamulenge Gakondo et d'ISOKO Diaspora, profondément préoccupé par l'inaction des messieurs Jean-Claude KATENDE et Jean-Paul NSAPU, défenseurs congolais des droits de l'Homme, dénonce avec la plus grande fermeté le silence coupable et la passivité inquiétante de l'ASADHO, de la FIDH ainsi que de la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) de la République Démocratique du Congo, à la suite des graves exactions perpétrées contre les populations civiles à Uvira.

Alors que des civils innocents ont été victimes de violences graves atteintes à la vie, violences physiques, destructions de biens et violations répétées des droits humains fondamentaux, ces organisations, dont le mandat principal est la protection des droits humains, se sont illustrées par une absence de prise de position claire, publique et ferme.

Ce silence, dans un contexte aussi grave, ne peut être interprété autrement que comme une forme de complaisance, voire de complicité indirecte, vis-à-vis des auteurs de ces violations. Il constitue une trahison des principes universels des droits humains et une profonde déception pour les victimes qui attendaient justice, vérité et solidarité.

Nous rappelons que :

- Le silence face aux crimes contre les civils encourage l'impunité ;
- L'inaction des institutions et organisations de défense des droits humains affaiblit la confiance des populations ;
- La sélectivité dans la dénonciation des violations est contraire à l'éthique et aux engagements internationaux en matière de droits humains.

Nous leurs exigeons :

1. De condamner publiquement et sans ambiguïté des exactions commises à Uvira ;
2. De plaider pour l'ouverture d'enquêtes indépendantes, impartiales et transparentes ;
3. D'engager à l'identification et la poursuite judiciaire des auteurs, quels qu'ils soient ;
4. De mettre fin à toute attitude de silence ou de calcul politique face aux souffrances des populations civiles.

La défense des droits humains ne doit ni dépendre des intérêts politiques, ni varier selon l'identité des victimes ou des auteurs. La dignité humaine n'est pas négociable. Nous réaffirmons notre solidarité avec les populations d'Uvira et notre détermination à continuer de



dénoncer toute violation des droits humains, d'où qu'elle vienne, jusqu'à ce que justice soit rendue.

XVI. CANAUX DE DÉPÔT DU RAPPORT

Le rapport d'enquête humanitaire indépendante sur les exactions à Uvira constitue un document probant et exhaustif pouvant servir à la fois pour la protection des victimes, le plaidoyer et l'engagement des procédures judiciaires au niveau national et international.

Sa diffusion et son dépôt doivent être effectués via des canaux sécurisés, officiels et spécialisés afin de garantir :

- La confidentialité et la sécurité des sources et des victimes mentionnées ;
- La traçabilité et la recevabilité du rapport pour des actions judiciaires ou diplomatiques ;
- La prise en compte par les instances nationales, régionales et internationales compétentes.

1. Cour pénale internationale (CPI) - Bureau du Procureur

- Dépôt auprès de la CPI à La Haye pour que les faits puissent être analysés dans le cadre d'une enquête préliminaire ou d'instruction ;
- Transmission sécurisée des annexes : vidéos, photos, listes nominatives et témoignages ;
- Possibilité de demander des mesures de protection pour les témoins et victimes identifiés ;

Objectif : engager des poursuites pénales pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité.

2. Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (HCDH)

- Dépôt auprès du Bureau régional et du siège à Genève pour suivi des violations des droits humains et mise en place de mesures de prévention et de protection ;



- Alerte sur la situation humanitaire et sécuritaire en particulier pour la communauté Banyamulenge ;
- Transmission sécurisée des preuves pour intégration dans les rapports thématiques ou pays de l'ONU.

3. Rapporteurs et Rapporteurs Spéciaux de l'ONU

Dépôt auprès des mécanismes spécialisés, notamment :

- Rapporteuse Spéciale sur les Exécutions Extrajudiciaires, Sommaires ou Arbitraires ;
- Rapporteuse Spéciale sur les Droits des Peuples Autochtones et Minoritaires ;
- Rapporteurs sur la Torture et les Disparitions Forcées ;

Objectif : alerte internationale et recommandations directes aux États concernés.

4. Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples

- Transmission auprès de la CADHP, organe de l'Union africaine chargé de la protection des droits humains ;
- Activation des mécanismes régionaux de pression et de suivi, y compris des plaintes individuelles ou collectives ;
- Assurance d'un cadre régional de dialogue et de sanctions éventuelles pour les responsables identifiés.

5. Organisations non gouvernementales internationales

Transmission à des ONG reconnues et actives dans la documentation des violations graves :

- Human Rights Watch (HRW) ;
- Amnesty International ;
- Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH) ;



Objectifs : vérité, sensibilisation internationale, plaidoyer politique et protection des civils.

Les ONG peuvent également :

- Vérifier et corroborer les informations ;
- Appuyer les victimes dans les démarches judiciaires ;
- Promouvoir la mobilisation diplomatique et humanitaire.

6. Instances Politiques et Diplomatiques

Dépôt auprès du Parlement Européen, Missions Diplomatiques et Ambassades pour :

- Renforcer la pression politique et sécuritaire sur les autorités congolaises ;
- Conditionner toute aide ou coopération à la protection effective des civils ;
- Soutenir des sanctions ciblées et mesures de prévention.

7. Mesures de suivi et de sécurité

- Chaque dépôt doit être accompagné de protocoles de confidentialité pour protéger les témoins et les victimes ;
- Les canaux de dépôt doivent inclure un système de traçabilité permettant de confirmer la réception et le traitement des informations ;
- Les preuves (vidéos, photos, listes nominatives) doivent être archivées de manière sécurisée et horodatées pour assurer leur recevabilité en justice.

8. Conclusion sur les canaux de dépôt

Le dépôt du rapport via ces canaux multiples et complémentaires permet de :

- Assurer la prise en compte juridique des exactions à Uvira ;



- Renforcer la visibilité internationale et la pression diplomatique ;
- Ouvrir la voie à des mécanismes de protection et de sanction ciblés ;
- Constituer une base solide pour des enquêtes et poursuites judiciaires futures.

9. Recommandation finale

Chaque dépôt doit être effectué de manière coordonnée, sécurisée et documentée pour maximiser l'efficacité du rapport et protéger les personnes mentionnées



XVII. CONCLUSION

Les événements survenus à Uvira le 18 janvier 2026 constituent une tragédie humanitaire majeure, résultant d'un enchaînement de décisions diplomatiques de l'Union Européenne, des Etats Unis et du médiateur Qatari, de flou sécuritaire et d'exactions planifiées. Le retrait précipité de l'AFC/M23, imposé sans mesures de protection, a créé un climat propice à la violence systématique de la part des FARDC et miliciens Wazalendo, avec des conséquences dévastatrices sur la population civile en particulier, les Banyamulenge et Barundi.

Le rapport a documenté des faits graves, incluant :

- Pillages coordonnés et destruction des biens publics et privés, paralysant les services de l'État et détruisant les moyens de subsistance de centaines de familles ;
- Exécutions extrajudiciaires et homicides ciblés, incluant des enfants, des femmes et des jeunes civils, violant le droit à la vie ;
- Disparitions forcées et torture, avec des preuves vidéo, attestant des actes de cruauté planifiés ;
- Ciblage symbolique et ethnique des Banyamulenge avec destruction des domiciles, des lieux de culte et des leaders communautaires ;
- Utilisation des listes nominatives et des discours de haine, orchestrant la traque et la persécution des civils identifiés comme supposés alliés de l'AFC/M23.

Ces violences ne sont pas des incidents isolés, mais constituent une attaque systématique et organisée contre des populations civiles, répondant aux critères de crimes de guerre et crimes contre l'humanité. Le rapport établit que :

- Les Wazalendo sont responsables directs de la planification des violences et exactions ;
- Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo porte une responsabilité d'avoir armé et mobilisé des civils à travers des milices tribales ;
- La Facilitation Internationale est également responsable pour manquement au devoir de prévention en imposant un retrait militaire sans dispositif sécuritaire ni mesures d'accompagnement.



Cette combinaison de responsabilités illustre la dimension systémique de la violence où l'impunité et l'absence de protection ont permis l'escalade des exactions.

Les conséquences pour la population sont immédiates et profondes :

- Déplacement forcé et perte de domiciles pour des centaines de familles ;
- Traumatisme psychologique et social, notamment pour les enfants et les jeunes exposés à la violence ;
- Destruction du tissu communautaire et des infrastructures essentielles, y compris écoles, lieux de culte et institutions publiques ;
- Sentiment d'insécurité permanent, exacerbant la vulnérabilité et la stigmatisation des populations ciblées.

Ces impacts humanitaires démontrent la nécessité d'une intervention immédiate et coordonnée pour protéger les civils et prévenir de nouvelles violences.

Les faits documentés permettent d'engager des poursuites judiciaires au niveau national et international pour :

- Crimes de guerre et crimes contre l'humanité documentés pour les auteurs directs ;
- Responsabilité de l'État et de la Communauté Internationale pour complicité et omission, ouvrant la voie à des mécanismes de reddition de comptes ;
- Nécessité de protéger les victimes et témoins en garantissant la sécurité des informations et des preuves collectées.

Le rapport constitue ainsi un outil d'alerte, de plaidoyer et de poursuites judiciaires indispensable pour la justice et la protection des populations. Le rapport conclut sur un appel clair :

- Au Gouvernement de la République Démocratique du Congo pour désarmer les milices Wazalendo, protéger toutes les communautés et poursuivre les auteurs et commanditaires des crimes ;



- A l'Alliance Fleuve Congo/Mouvement du 23 Mars (AFC/M23) pour prendre ses responsabilités et analyser dorénavant les tenants et aboutissants des pressions internationales surtout lorsqu'il s'agit de prendre des décisions devant comporter un impact sécuritaire, social ou culturel sur la population civile ;
- A l'ONU et ses forces internationales pour évaluer les conséquences du retrait précipité de l'AFC/M23 d'Uvira et envisager des actions plus avantageuses pour la population civile.

Les événements d'Uvira révèlent une tragédie humaine qui aurait pu être évitée si des mesures de prévention et de protection avaient été mises en place. Ce rapport constitue un appel à la justice, à la responsabilité et à la protection, afin de :

- Mettre fin à l'impunité ;
- Garantir la sécurité et les droits fondamentaux des civils ;
- Prévenir la répétition des violences similaires dans la région.

En ce sens, il s'agit d'un document stratégique et opérationnel, destiné à orienter les actions judiciaires, humanitaires et diplomatiques, tout en préservant la mémoire et la dignité des victimes.

Fait à Uvira, le 19/01/2026.

Monsieur Jean-Paul PALUKU NGAHANGONDI

Coordinateur National de la **Convention pour le respect des droits humains (CRDH)**

Madame Niclette NGINAMAU

Présidente de l'**Action pour les droits humains (APDH)**



Mr Pitchou Roland SHOMONGO MBEY
Président de la Diaspora Plurielle Congolaise (DPC)

Mr Kazinguvu Ruboneka, President de Collectif GAKONDO

Mr Safari Munyarugendo, President ISOKO USA